VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Stern's Auction Company.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION D'OTTO WEBER.

No 101,429—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D.

Une mule et une charrette, Un grand assortiment de bonnes épiceries, Whiskies, Cordiaux, Vins, Eventail électrique, Caisse enregistreuse, Balances, Mobilier, Installations, Etc.

PAR STERN AUCTION CO.—Jac. H. Stern, Encanteur. Seront vendus sur les lieux 1939 avenue Tulane, coin de la rue Prieur, LUNDI, 9 septembre 1912, à 11 heures du matin, en vertu et d'après un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Division C, de la Cour Civile de District, agissant pour l'Honorable Porter Parker, juge de la Division D, absent en congé, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions. Comptant.

JAC. H. STERN, Encanteur.

Edgar M. Cahn, avocat pour l'administrateur.

27 août—27—sept 1 8 9

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

(SUR LE LOT 60x120) 932-934 RUE VALENCE

Entre les rues Magasin et Camp.

Cottages double et simple

701-703 RUE AUSTERLITZ ET 3923 RUE LAUREL.

JEUDI, LE 12 SEPTEMBRE 1912, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE Mme MARY SICK.

No 98,199—Du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 12 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé en Cour ouverte le 1 août 1912 et signé en Cour ouverte le 8 août 1912 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

1er Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant les numéros municipaux 932 et 934 rue Valence) et toutes les dépendances qui y appartiennent situés dans le Sixième District de cette ville désignés par les Nos deux et trois dans le carré borné par les rues Valence, Magasin, Bordeaux et Camp et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Valence sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Les améliorations sont connues comme les Nos 932 et 934 rue Valence et comprennent le cottage double en bois contenant 5 chambres, office de chaque côté.

2me Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant les numéros municipaux 701 et 703 rue Austerlitz et le No 3923 rue Laurel) situé dans le Sixième District de cette ville désigné par le No un, dans l'îlet borné par les rues Général Taylor, Laurel, Austerlits et Constance et ledit lot mesure vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Austerlits sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure des rues Austerlits et Laurel.

Les améliorations sont connues comme les Nos 701-703 rue Austerlits et 3923 rue Laurel et comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté 2 chambres, hangar et un cottage simple contenant galerie, 4 chambres et hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur en des acquéreurs, la portion de crédit de ladite vente en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé en Cour ouverte le 8 août 1912 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

1er Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Clay et Front, désignés comme lots 3, 4 et 5, lesquels mesurent chacun 32 pieds et 3 3/7 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 6 5/7 pouces en largeur sur la ligne arrière sur les profondeurs suivantes: Lot No 3 149 pieds 1/2 pouce sur la ligne du lot No 2 et 148 pieds 3 2/3 pouces sur la ligne du divisant des lots Nos 3 et 4; 135 pieds 5 pouces et cinq lignes sur la ligne du divisant des lots Nos 4 et 5, et 126 pieds 7 2/3 pouces sur la ligne de côté opposé du lot No 5.

Les dits lots devant être vendus en bloc.

Deuxième—Tout les meubles suivant inventaire enregistré seront vendus sur les lieux No 2409 rue Tchoupitoulas, à 10 heures du matin.

Troisième—Actions. Soixante-huit parts de capital de la Orleans Manufacturing Co. valeur au pair $50 par action, devant être vendues en lots de 10 actions.

Quatrième—Bijouterie et diamants.

Actions, diamants et bijouterie seront vendus à la Bourse, 311 rue Baronne, à midi.

Conditions—Les meubles, actions, diamants et bijouterie comptant sur les lieux. Les immeubles au comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et pour l'acte de vente devant F. J. Dreyfous, notaire, et aura droit au loyer du jour seulement du passage de l'acte de vente. Les lots Nos 3 et 4 vendus sujet au bail fait par le décédé jusqu'au les bâtisses et écuries 1er janvier 1911 au 31 décembre 1912, à $25 par mois, payable le dernier jour du mois. Privilège de deux ans de prolongation à l'expiration au taux de $35 par mois à Frederic Leitz, lequel privilège il se réserve. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication chez

RAMSEY & DANZIGER, Encanteurs.

E. R. Forman, avocat pour la demanderesse.

A. D. Danziger, avocat pour la défenderesse.

22 août—22 25—sept 1 8 15 22 24

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE SANS LIMITE.

Succession de Mme Louisa Ehringer, Veuve d'Ambrose Leitz, No 96,880 Cour Civile de District, Division A.

2409 RUE TCHOUPITOULAS,

Entre Première et Seconde,

Emplacement de Commerce et Résidence à Deux Etages.

—AUSSI—

Actions, Bijouterie, Diamants et toutes les Propriétés Mobilières

suivant inventaire enregistré.

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. Ramsey, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet—MARDI, 24 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu et suivant un jugement rendu et signé en Cour ouverte le 15 août 1902—jugement signé le 21 août 1912 par l'Hon. Fred. D. King, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, actuellement absent en congé, juge de la Cour précité, Division A, dans l'affaire ci-mentionnée et numérotée et qui m'a été adressé, les propriétés mobilières et immobilières, à savoir—

Premier—Trois certains lots de terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Tchoupitoulas (autrefois Levée) Première, Deuxième et Rousseau, désignés comme lots 3, 4 et 5, lesquels mesurent chacun 32 pieds et 3 3/7 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 6 5/7 pouces en largeur sur la ligne arrière sur les profondeurs suivantes: Lot No 3 149 pieds 1/2 pouce sur la ligne du lot No 2 et 148 pieds 3 2/3 pouces sur la ligne du divisant des lots Nos 3 et 4; 135 pieds 5 pouces et cinq lignes sur la ligne du divisant des lots Nos 4 et 5, et 126 pieds 7 2/3 pouces sur la ligne de côté opposé du lot No 5.

Deuxième—Tout les meubles suivant inventaire enregistré seront vendus sur les lieux No 2409 rue Tchoupitoulas, à 10 heures du matin.

Troisième—Actions. Soixante-huit parts de capital de la Orleans Manufacturing Co. valeur au pair $50 par action, devant être vendues en lots de 10 actions.

Quatrième—Bijouterie et diamants.

Actions, diamants et bijouterie seront vendus à la Bourse, 311 rue Baronne, à midi.

Conditions—Les meubles, actions, diamants et bijouterie comptant sur les lieux. Les immeubles au comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et pour l'acte de vente devant F. J. Dreyfous, notaire, et aura droit au loyer du jour seulement du passage de l'acte de vente. Les lots Nos 3 et 4 vendus sujet au bail fait par le décédé jusqu'au les bâtisses et écuries 1er janvier 1911 au 31 décembre 1912, à $25 par mois, payable le dernier jour du mois. Privilège de deux ans de prolongation à l'expiration au taux de $35 par mois à Frederic Leitz, lequel privilège il se réserve. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication chez

RAMSEY & DANZIGER, Encanteurs.

E. R. Forman, avocat pour la demanderesse.

A. D. Danziger, avocat pour la défenderesse.

22 août—22 25—sept 1 8 15 22 24

Jackson Brewing Co.

PURE FOOD BEER

L'intolérance de la Prohibition est du même genre et de la même sorte que l'intolérance du Puritanisme. Les deux sont aussi opposés à la liberté que les ténèbres le sont à la lumière. Leur sentiment ardent est inspiré par ce principe de bigoterie tyrannique, qui voudrait imposer ses règles à tous les hommes, et agit constamment d'une manière ou d'une autre contre ceux dont une vigilance éternelle est la seule sauvegarde. Nous engageons ceux qui aiment trop la liberté pour en abuser à se méfier de la Prohibition.

Essayez Notre Bière Bohemian

JACKSON BREWING CO., rues Decatur et Jefferson

Lawrence Fabacher, Président. Adolph Dumser, Vice-Prés.

Gus. Oertling, Sec. Trés. Jos. Melcher, Surintendant.

Nous Vous Invitons à Visiter Notre Brasserie.

23fév—12m—fcu

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

WM. G. FAERY, Président. Incorporée en 1909 LOUIS RUCH, Secrétaire.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de

FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. Téléphone Main 3212. TERMES RAISONNABLES

Bureau: 844 Rue Commune, entre Baronne Carondelet.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le droit d'occuper ledits lieux à bail occupé par Delgado & Cie. inc., comme

Entrepôt et connu sous les

Nos 315 à 325 rue Nord Front, entre les rues Bienville et Conti.

Pour un terme de pas moins d'un an ni plus de trois ans.

Successeur d'Isaac Delgado.

No 209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 10 SEPTEMBRE 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, absent en congé, ledit ordre daté le 2 août 1912, dans l'affaire ci-dessous intitulée—

Le droit d'occuper à bail le local connu comme les Nos 315 à 325 rue Nord Front et ci après décrits comme suit.

1er Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville [connu comme propriété de batture] dans l'îlet No 4 borné par les rues Bienville, Clay, Conti et Front, désigné par le No 5 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de ville, le 21 mai 1866, déposé dans l'étude de W. J. Castell, notaire en cette ville pour référence.

Le dit lot mesure 25 pieds 1 pouce sur les deux rues Clay et Front par une profondeur de 119 pieds, 9 pouces, 6 lignes entre lignes parallèles ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2me—Un certain lot de terre dans le même District et îlet que la propriété premièrement mentionnée, désigné par le No 6 sur ledit plan de Pilié, voyer de ville, le dit lot mesurant 25 pieds 1 pouce de face sur les deux rues Clay et Front sur une profondeur de 119 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes autres circonstances et dépendances appartenant au dit lot.

3me—Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que les propriétés premièrement et deuxièmement décrites, désignés par les Nos 6 et 7, sur ledit plan de Pilié, voyer de ville. Lesdits lots mesurant chacun 25 pieds 1 pouce de face sur chacune des rues Clay et Front par 119 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Lesquels dits lieux constituent l'entrepôt connu comme Nos 315 à 325 rue Nord Front.

Ledit local devant être loué pour un terme de pas moins d'un an, ni plus de trois ans à l'option du bailleur. La formule usuelle du bail et des billets de locations devant être exécu es par les parties au contrat.

John Dymond Jr. avocat pour les exécuteurs testamentaires.

10 août—10 11 18 25—sept 1 8 10

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Joli Lot de Terre

SUR CLAIBORNE

Entre les rues Joséphine et Melpomène

Carré Derbigny

Dans l'Affaire de Rozell McWilliams vs Héritiers de Minnie Harwood Reusch.

No 97,158 — Cour Civile de District, Division "E".

EN vertu d'un ordre rendu le 26 juin 1911, et signé en Cour ouverte le 30 juin 1911, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Division E, de la dite Cour, je procéderai à vendre aux enchères publiques, le JEUDI, 5 septembre 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété suivante décrite, à savoir:

Une certaine parcelle de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré No 414 sur le rôle d'assessement, lequel est borné par les rues Claiborne, Joséphine, Melpomène et Derbigny, et mesure plus ou moins 129 pieds sur la rue Claiborne sur une profondeur et face à la rue Melpomène de 261 pieds 11 pouces s'étendant vers la rue Derbigny sur laquelle elle a une façade de 44 pieds 11 pouces sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Joséphine de 281 pieds, laquelle profondeur est entièrement décrite sur la pétition du demandeur et sur un inventaire pris par Lewis R. Graham, notaire en cette ville, le 24 mai 1911, une copie dudit inventaire duement certifié est enregistrée avec les records.

Conditions—Comptant.

CHARLES ROTH, Encanteur. National Realty Co. Ltd.

A. M. et O. Ansley, avocats pour le demandeur.

Geo. Janvier, curateur ad hoc.

4 août—4 11 18 25—sept 1 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Caroline Meyers, veuve de Peter Meid et Peter Meid.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — Nos 98,327 et 99,697 consolidés — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes indéterminées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme John Saladino, exécutrice testamentaire et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS OCONNELL, Greffier.—N. E. Humphrey, avocat.

21 août—21 25 30

Succession de Thomas J. Coffey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 101,460 — Division E—Attendu que J. P. Cordill, administrateur public, a présenté ses pièces à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas J. Coffey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la susdite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS OCONNELL, Greffier.—C. C. Fredricks, Hero d A. Meier, avocats.

21 août—21 25 30

VENTES AL'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

DOUBLE COTTAGES ET LOTS A BATIR

Bien situés, près des lignes de cars

Succession de Mme Mary Donnelly Vve de Charles Sievers.

No 100 269—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, 5 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 23 juillet 1912 et signé le 29 juillet 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour précitée Division D, dans l'affaire sus-intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir—

Premier—Le double cottage en bois à un étage Nos 2006 et 2008 rue Delachaise contenant quatre chambres de chaque côté, sur un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues South Rampart, Foucher, Saratoga, et Delachaise, désigné par la lettre I, sur un plan de J. O. Hasam, député voyer de ville daté du 10 mars 1908, annexé à un acte devant Jeff C. Wenck, notaire, le 10 septembre 1908 et mesure d'après ce plan vingt-neuf pieds deux pouces une ligne à la rue Delachaise vingt neuf pieds un pouce et deux-cinquièmes de ligne à l'arrière sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot H de quatre-vingt onze pieds un pouce sur lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot J de quatre-vingt-dix pieds.

Deux—Le double cottage en bois à un étage Nos 2010 et 2012 rue Delachaise, contenant quatre chambres de chaque côté, sur un certain lot de terrain, situé dans le même district et carré que la propriété décrite ci dessus désigné par la lettre "J" sur le dit plan de Hasam et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne sur la rue Delachaise, vingt-neuf pieds, un pouce et deux cinquièmes de ligne en largeur en arrière, sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot "I" de quatre vingt dix pieds sur une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot "K" de quatre vingt huit pieds dix pouces et deux lignes.

Trois—Le cottage double en bois à un étage Nos 2014 et 2016 rue Delachaise, contenant quatre chambres de chaque côté, sur un certain lot de terrain désigné par la lettre K sur ledit plan par Hasam et situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci dessus et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne sur la rue Delachaise, vingt-neuf pieds un pouce et deux cinquièmes de ligne en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot J de quatre-vingt-huit pieds dix pouces et deux lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot L de quatre-vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes.

Quatrième—Le double cottage à un étage en bois Nos 2017 et 2019 rue Foucher, contenant quatre chambres de chaque côté sur un certain lot de terre situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus désignées par la lettre "G" sur ledit plan de Hasam et mesure vingt-neuf pieds sur la rue Foucher, vingt-neuf pieds un pouce et deux cinquièmes d'une ligne en largeur à l'arrière, sur une profondeur sur la ligne la plus près du Sud Rampart de quatre vingt-douze pieds trois pouces et quatre lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot F quatre vingt-onze pieds, un pouce et six lignes.

Les cottages ci-dessus sont des placements payant bien.

Cinq—Un certain lot de terre vacant situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus, désigné par le No 2 sur un plan par C. G. De l'Isle, daté du 8 février 1872 et déposé en l'étude de James Fahey, ancien notaire, comme plan No 4 et suivant lequel dit plan le dit lot No 2 adjoint le lot No 1 et mesure trente et un pieds sur la rue Rampart, la même largeur en arrière sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

Six—Un certain lot de terre vacant situé dans le même district et carré que la propriété décrite ci-dessus, désigné par la lettre H sur un plan dressé par J. O. Hasam, député voyer de ville, daté du 10 mars 1908 et annexé à un acte de vente devant Jeff C. Wenck, notaire, le 10 septembre 1908 et mesure suivant ce plan, vingt neuf pieds deux pouces et une ligne sur la rue Delachaise, vingt neuf pieds, un pouce et deux cinquièmes d'une ligne en largeur à l'arrière, sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot I de quatre-vingt dix pieds sur une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot G de quatre-vingt-onze pieds un pouce et six lignes sur une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot E de quatre-vingt-six pieds.

Huitième—Un certain lot de terre vacant, situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus, désigné par la E sur ledit plan par Hasam, et mesure vingt-neuf pieds sur la rue Foucher, vingt-neuf pieds, un pouce et deux cinquièmes d'une ligne à l'arrière, sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot F de quatre vingt dix pieds et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot D de quatre vingt-huit pieds, dix pouces et deux lignes.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, le solde dû en un an, après date, devant être garanti par billets avec lien de vendeur portant huit pour cent par an d'intérêt jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles et coutumières d'hypothèque. Les taxes dues et exigibles en 1912 devant être payées par l'acquéreur en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, le dit dépôt ne portant pas d'intérêt.

Les loyers devant être réservés aux vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente. Les actes de vente devant W. Waller Young, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les acheteurs devant supporter tous les frais de certificats.

Dart, Kernan & Dart, H. W. Robinson, E. M. Stafford, W. Waller Young, Thos G. King, avocats.

4 août—4 11 18 25—sept 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

BON DOUBLE COTTAGE,

Nos 2033 et 2035 Rue Foucher.

Mlle Elizabeth Sievers et al vs le mineur Edward James Sievers.

No 101,082—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 5 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 22 juillet 1912 et signé le 29 juillet 1912, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour précitée Division C, dans l'affaire sus-mentionnée la propriété suivante décrite, à savoir—

Le cottage double en bois à un étage, No. 2033 et 2035 rue Foucher, contenant quatre chambres de chaque côté; sur un certain lot de terrain situé dans le Sixième district de cette ville dans le carré borné par les rues Foucher, Delachaise, Sud Rampart et Saratoga, désigné par la lettre "C" sur un plan dressé par J. O. Hasam, député voyer de ville, daté du 10 Mars 1908 et annexé à un acte de vente de Jeff. C. Wenck, notaire, le 10 Septembre, 1908 et mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Foucher, vingt-neuf pieds, un pouce et deux-cinquièmes de ligne, en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot "D" de quatre-vingt-sept pieds, huit pouces et quatre lignes, et une profondeur sur l'autre ligne le séparant du lot "B" de quatre vingt-six pieds, six pouces et six lignes et demi.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde dû en un an après date, devant être garanti par billets et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'au paiement, ainsi que toutes les clauses usuelles et coutumières d'hypothèque. Les taxes dues et exigibles en 1912 devant être payées par l'acquéreur en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication; ledit dépôt ne portant pas d'intérêt.

Le loyer étant réservé au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. Acte de vente devant W. Waller Young, notaire aux frais de l'acquéreur.

L'acheteur devant supporter toutes les dépenses pour certificats.

Dart, Kernan & Dart, Thos G. King, avocats.

4 août—4 11 18 25—sept 1 5

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.J.

The 'Allenburys' Foods

MOTHER AND CHILD Baby 11 months of age. Fed from bottle on the 'Allenburys' Foods

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois

NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois

NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.